

BUREAUX
 ROUBAIX - 69-71, Grande-Rue. Tél. 371.31, 371.33 et 371.34.
 TOURCOING - 25, rue Carnot. Tél. 37.
 LILLE - 1, rue Palfinbourg. Tél. 532.21.
 PARIS - 22, boulevard Poissonnière. Tél. Provence. 17.24.
 ROUBAIX - 105, rue de la Station. Tél. 1.44.
ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Madame Alfred Reboux

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

C'est la publicité qui fait vendre!

La presse française est la meilleure tribune pour annoncer une marchandise de qualité.

BILLET PARISIEN

Le malentendu colonial est-il dissipé ?

PARIS, 16 NOVEMBRE (Minnit).
 Par une déclaration officielle, le Gouvernement a dissipé le malentendu qui s'était répandu dans le pays au sujet des revendications allemandes. M. Daladier affirme qu'aucune cession de territoires n'a été envisagée et ne saurait l'être. Voilà donc qui est net. Dans le même communiqué, le Gouvernement renouvelle le démenti opposé au bruit selon lequel la question coloniale serait évoquée dans les conversations qui vont avoir à Paris MM. Chamberlain, Daladier et Georges Bonnet. Dans ces conditions, ces conversations ne présenteront pas le danger que l'opinion publique redoutait. Certes, M. Chamberlain n'aurait pas accepté de venir à Paris, s'il n'avait pas l'intention de nous soumettre un plan de pacification européenne. Mais le problème colonial devra en être exclu. De l'extrême-droite aux socialistes et aux communistes, l'idée d'une cession à l'Allemagne d'une portion quelconque de l'empire français, soulève l'indignation la plus sincère. Ce sont des dispositions dont le gouvernement est bien obligé de tenir compte et elles lui donnent d'ailleurs un sérieux appui pour s'opposer, le cas échéant, à ce que le Gouvernement britannique soulevé la question. D'ailleurs, celui-ci, très désagréablement impressionné par les excès de la politique raciste en Allemagne, songe-t-il vraiment à proposer le transfert d'une colonie quelconque sous mandat germanique ? Les États-Unis ont fait savoir qu'ils ne verraient pas sans répugnance le drapeau à croix gammée flotter sur un point quelconque de l'Ouest africain. Aussi bien, les populations indigènes sont elles-mêmes hostiles à toute trahison de ce genre. Les revendications coloniales allemandes devront donc passer à l'arrière-plan dans le projet de construction européenne préparé à Londres. Est-ce donc par l'intermédiaire de l'Italie, avec laquelle elle vient de sceller son accord, que l'Angleterre veut ramener l'Allemagne dans les voies de la collaboration internationale ?

René ROUSSEAU.

La Commission des Finances de la Chambre commencera vendredi la discussion du budget

PARIS, 16 NOVEMBRE. — Plusieurs fascicules budgétaires contenant les prévisions de dépenses de divers départements ministériels pour l'exercice 1939 sont parvenus mercredi à la Commission des finances de la Chambre, qui a été convoquée en conséquence, vendredi après-midi pour entreprendre la discussion du budget.

LE SÉJOUR A LONDRES DU ROI DE ROUMANIE

Londres, 16 novembre. — Le roi de Roumanie a été reçu solennellement au Guildhall, par le lord-maire de Londres et les représentants de la Cité. Rentré au palais de Buckingham, le roi Carol, après s'être entretenu pendant quelques instants avec le roi Georges de Grèce, a reçu M. Chamberlain. La visite du Premier britannique a donné lieu à un échange de vues sur les problèmes d'intérêt communs aux deux pays. Déjà, mardi soir, à la Chambre des lords, lord Halifax avait reçu M. Comanescu, ministre des Affaires étrangères roumain, avec qui il avait eu une longue conversation. La question d'un développement des échanges commerciaux entre les deux pays est probablement celle qui préoccupe au premier chef les hommes d'État roumains et anglais. Les entretiens auraient particulièrement souligné ce point.



LE ROI CAROL ET SON FILS. LE VOYVODE MICHEL, à bord du torpilleur anglais « Siph », à leur arrivée à Douvres. (Ph. Popper.)

LE PLAN de redressement national

M. DALADIER DÉCLARE QU'IL IRA JUSQU'AU BOUT DANS L'ŒUVRE QU'IL A ENTREPRISE



M. PICHAT, qui préside la Commission des économies.

Le bureau de la Confédération nationale des anciens combattants déclare « ne pouvoir accepter la proposition gouvernementale au sujet des sacrifices-volontaires demandés à ceux qui ont sauvé la France il y a vingt ans »

Une Commission des économies administratives avec pleins pouvoirs est constituée

PARIS, 16 NOVEMBRE. — Les membres du bureau de la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre se sont mis d'accord sur le texte à communiquer à la presse à la suite de la réunion privée d'hier. Voici le texte du communiqué :

La hausse du coût de la vie continuant, un rajustement consécutif de la créance privilégiée des victimes de la guerre et des anciens combattants était justifiée dès l'été de 1937. Victimes de la guerre et anciens combattants ne peuvent les revendications dans l'attente d'un effort national et ordonné de redressement économique et financier, cependant qu'ils dénoncent, chaque dimanche, au cours de leurs assemblées départementales, les dangers suspendus sur le pays.

En avril 1934, le gouvernement proposait aux anciens combattants et victimes de la guerre de frapper d'une contribution de 3 % les pensions de guerre et la retraite du combattant. Combattants et victimes de la guerre, bien qu'ils fussent certains d'avance que les mesures d'ensemble envisagées par le gouvernement ne redresseraient pas l'économie nationale, ni les finances de l'Etat, répondaient affirmativement afin que nul ne pût les accuser de compromettre l'effort entrepris. Le 6 juillet 1934 le Conseil national de la Confédération prenait acte de l'échec du gouvernement. La pénitence acceptée demeurait sans résultat. En juillet 1935, le gouvernement portait à 13 % la contribution imposée aux victimes de la guerre et aux anciens combattants. Bien avant les élections de mai 1936, l'échec des mesures gouvernementales était consommé une deuxième fois, la pénitence supportée par les victimes de la guerre et les anciens combattants était sans résultat. En octobre 1936, en raison de la dévaluation monétaire, le gouvernement restituait aux victimes de la guerre et aux anciens combattants l'intégrité de leurs pensions et de la retraite du combattant.

En novembre 1938, les prétendues revendications de M. le ministre des Finances ne peuvent les surprendre ; ils ont dès longtemps, et sans repos ni répit, dit la vérité ; mais le pays n'a pas eu les ententes. Aujourd'hui, après avoir d'abord prévu injustement la suppression des petites pensions et le recul de l'âge de la retraite du combattant, le gouvernement en appelle à la libre décision des victimes de la guerre et des anciens combattants. Voici leur réponse : Alors que la hausse persistante du coût de la vie a dévalorisé leur créance, qu'ils avaient droit déjà, et qu'ils ont encore droit à un rajustement substantiel de celle-ci ; que les nouvelles mesures fiscales ne vont avoir pour effet que de provoquer une insupportable aggravation du coût de la vie ; que les mesures édictées par les décrets-lois vont les frapper à égal de tous les autres citoyens ; qu'aucune contribution particulière n'est demandée aux autres parties prenantes du budget, qu'aucun effort caractérisé n'est demandé à certains privilégiés de la fortune, ni aux grandes entreprises cartellisées ;

Les étrangers travaillant en France seront-ils astreints aux mêmes obligations militaires que les Français ?

Une proposition de loi de M. Charles Reibel Paris, 16 novembre. — M. Charles Reibel vient d'adresser au président du Sénat le texte d'une proposition de loi tendant à soumettre aux mêmes obligations militaires que les Français tous les étrangers qui travaillent en France ou sur ses colonies à quelque titre que ce soit.

LES REVENDICATIONS COLONIALES DU REICH

La France s'opposera à toute atteinte portée à son empire colonial

déclare M. DALADIER

Le président du Conseil affirme de nouveau que la question des colonies ne sera pas évoquée dans les prochaines entrevues franco-anglaises

(Lire l'information page 9).

Le comité suprême arabe refuse son adhésion aux propositions britanniques de règlement du conflit judéo-arabe



Le grand mufti de Jérusalem, HADJE AMINE EL HUSSEINI, a fui la police britannique de Palestine pour se réfugier en territoire libanais.

Jérusalem, 16 novembre. — Une déclaration qui vise à faire sensation et qui constitue une réponse au rapport de la commission Woodhead sur le partage de la Palestine vient d'être publiée par le Comité suprême arabe de Palestine. La déclaration du comité s'attache à réfuter le rapport de la commission Woodhead en soulignant que, dès l'abord, la division de la Palestine s'est avérée de toute évidence impraticable.

Les membres du Comité suprême arabe exposent les raisons qu'ils ont de refuser leur adhésion aux propositions du gouvernement britannique pour le règlement du conflit judéo-arabe et indiquent comment ils accepteraient de prendre part aux négociations. Selon ce document, les négociations à venir sur l'affaire palestinienne doivent reposer sur le pacte national qui comporterait, en bref, l'interdiction de l'immigration juive et la substitution au régime du mandat d'un traité rédigé sur le modèle des alliances anglo-irakienne et franco-syrienne.

Avant la visite à Paris des ministres britanniques Le Conseil des ministres fixera, vendredi, la position de la France au point de vue international

PARIS, 16 NOVEMBRE. — Un Conseil des ministres se tiendra vendredi prochain dans l'après-midi à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. Le Conseil des ministres sera consacré, sur la demande de M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, à l'examen de la situation internationale, afin de permettre de fixer la position française avant la visite de M. Chamberlain et de lord Halifax. Bien que l'heure n'en ait pas encore été fixée, c'est vraisemblablement vers 15 h. que se tiendra la réunion du gouvernement, le président du Conseil devant se rendre dans la matinée devant le groupe radical-socialiste de la Chambre, qui doit se réunir à 10 h. 30.

À la suite de la mort du général Pétain, c'est le général Montagny, âgé de 63 ans, originaire de l'Hérault qui devient doyen des généraux français.

LES CONGRÈS La Fédération républicaine proclame l'urgente nécessité d'un rétablissement moral, politique et économique du pays

Elle est opposée à une dissolution de la Chambre, une nouvelle majorité étant susceptible de s'affirmer au Parlement ou le parti S.F.I.O. serait représenté

Paris, 16 novembre. — La séance de la matinée du quatrième et dernier jour du congrès de la Fédération républicaine est consacrée à l'audition de quatre rapports. Dans un rapport sur l'armée de l'air, M. des Isnards, député, dresse le tableau de notre aviation qui, dit-il, au début de 1939, comprendra 1.270 avions, le plan du ministère prévoyant le chiffre de 2.910 appareils en ligne pour 1940. Le rapporteur déclare qu'en cas de conflit, au moins pendant les premiers jours, c'est dans le ciel qu'on se battra, c'est dans le ciel qu'il faudra défendre le territoire. Cela, l'armée de l'air l'accomplira, mais il faut qu'on lui en donne les moyens.

M. Haud, député, dans un rapport sur la marine militaire, demande une amélioration du rythme des constructions navales. M. Daher, député, présente un rapport sur la marine marchande, dans lequel il déplore que la marine française soit reléguée au septième rang et en recherche les causes qu'il trouve dans les charges et les conditions de travail, résultant des lois sociales. Il demande, en conclusion, aux pouvoirs publics de prendre dans tous les domaines les mesures permettant à la marine marchande d'exploiter et de renouveler son matériel sans avoir recours — exception faite pour certaines lignes impériales — à l'aide souvent temporaire et toujours insuffisante de l'Etat.

La défense nationale

Enfin, le général Nissel présente un rapport sur la défense nationale dans son ensemble. Il demande notamment que le commandement unique soit réalisé dès le temps de paix, que l'on revienne au service de trois ans pour que la France ne demeure pas, au point de vue des effectifs, en état d'infériorité vis-à-vis de l'Allemagne.

Dans ses conclusions, le général Nissel réclame, en outre, l'amélioration de la situation matérielle des cadres, une meilleure préparation de la défense aérienne, l'organisation de la mobilisation industrielle, l'harmonisation des lois sociales avec les besoins de la défense nationale, une étroite coordination des ministères militaires dès le temps de paix.

M. Louis Marin s'étant préoccupé de savoir dans quelle mesure l'Allemagne possédait des réserves instruites, le général Nissel a cru pouvoir lui répondre que l'Allemagne posséderait une trentaine de divisions de réserve instruites, plus une dizaine de divisions et une trentaine de brigades de landwehr dont les hommes n'ont pas fait de service militaire actif. L'Allemagne, avec ses agrandissements territoriaux récents, aurait 50 ou 55 divisions actives, c'est-à-dire quatre fois plus qu'en 1914 et toutes plus étoffées qu'à cette époque. Ainsi elle se trouverait rapidement en état de mobiliser dès maintenant une centaine de divisions et l'année prochaine de 130 à 150.



Mlle JOSETTE DAYÉ qui, au cours d'une soirée à Paris, a été tuée au M^o JEUNESSE 1938.

La Cour de cassation rejette le pourvoi de l'intendant Frogé

PARIS, 16 NOVEMBRE. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rendre un arrêt rejetant le pourvoi de l'intendant Georges Frogé, condamné par la Cour de Besançon à 5 ans et 6 mois de prison pour avoir livré à une puissance étrangère des documents intéressant la défense nationale. Dans son arrêt, la Cour estime qu'il n'y a pas de faits nouveaux suffisants pour entraîner la révision du procès et que les faits de machination invoqués par Georges Frogé ne viennent pas détruire les faits de la prévention qui ont entraîné la condamnation de l'intendant.

LES ACCORDS ANGLO-ITALIENS SONT ENTRÉS EN VIGUEUR

LORD PERTH a échangé les signatures avec le comte Ciano après que l'ambassadeur d'Angleterre eut, au nom de son gouvernement, reconnu l'empire italien d'Ethiopie

Rome, 16 novembre. — Les accords italo-britanniques conclus à Péques dernier, sont entrés en vigueur. La cérémonie s'est déroulée à 17 h. au Palais Chigi, dans le bureau du comte Galeazzo Ciano. Le comte Ciano et lord Perth ont signé deux déclarations, l'une en anglais, l'autre en italien, par lesquelles les gouvernements britannique et italien ont constaté que les conditions prévues par les accords de Péques sont réalisées, décident l'entrée en vigueur immédiate de ces accords.

Après cet échange de signatures, M. Mohamed Hony Omar, chargé d'affaires d'Égypte à Rome, a été introduit dans le bureau et deux autres lettres lui ont été remises, l'une par le comte Ciano, l'autre par lord Perth. Ces lettres informent le chargé d'affaires que, par l'entrée en vigueur des accords de Péques, deviennent aussi exécutoires les parties de l'accord concernant le lac Tzama et le canal de Suez.

« Pendant les journées de septembre, la France n'a pas manqué à l'honneur, mais elle en sort profondément humiliée », déclare M. François Valentin

La dernière séance du congrès est présidée par M. Xavier Vallat, député de l'Ardeche, qui, dans une spirituelle allocution, présente à l'assemblée les deux rapporteurs, MM. François Valentin et François Martin, le premier ancien président de jeunesse catholique et formé à l'école de M. Louis Marin, le second, protestant languedocien. M. Valentin, parlant notamment des accords de Munich, affirme que, pendant les journées de septembre, la France n'a pas manqué à l'honneur, mais reconnaît qu'elle en sort profondément humiliée. Il constate ensuite qu'une Europe nouvelle naît, dans laquelle l'Allemagne occupe une position dominante. Il ne croit pas que l'on puisse compter sur le Reich pour une collaboration loyale à l'œuvre de reconstruction, la mesure même de ses ambitions présentes le prouvant amplement. Dès lors, une solidarité effective doit naître entre les divers États qui prennent conscience de cette menace égale pour tous.

(Lire la suite page 3.)

Au Congrès de la C.G.T. à Nantes

M. JOUHAUX AGITE LA MENACE DE LA GRÈVE GÉNÉRALE

« Nous étions prêts à faire notre part de sacrifices, mais pas de sacrifices contraires à l'intérêt du pays et dont nous faisons seuls les frais... », déclare le secrétaire général de la C.G.T.

(Lire l'information page 3.)



M. JOUHAUX s'entretenant avec le secrétaire, au cours d'une suspension de séance.